
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 17/1 (1990)

DOI: 10.11588/fr.1990.1.54086

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

In einem zweiten Abschnitt analysiert Schneider ottonische und frühsalische Widmungsbilder – Darstellungen, in denen der Stifter des Buches in seiner Widmungshandlung abgebildet wird – aus der Zeit zwischen 950 und 1050. Dabei interessiert ihn vor allem der Bewegungszusammenhang zwischen den abgebildeten Figuren. Vom vordergründigen Bildinhalt abstrahierend, beobachtet er auch in der Buchmalerei die drei beschriebenen Bewegungsmuster. Die »relationale Ordnung« bedeute, daß die Handlung »nicht in durchdringenden Bewegungen vollzogen, sondern innerhalb eines als Einheit gleicher Ebene aufgefaßten Hintergrundes in unmittelbarer Reihung oder in aufeinander additiv bezogenen beiderseitigen Verweisen angezeigt« (S. 321) wird (z. B. Evangeliar Bernwards von Hildesheim). Bei der »realistischen Ordnung« werde dagegen der Handlungsablauf von der durch ihre Größe als hochwertig hervorgehobenen Figur – meist eine überirdische Person – bestimmt (z. B. Aachener Ottonenevangeliar). Für die »nominal orientierte Ordnung« sei schließlich eine starke Eigenständigkeit der konkreten Einheiten charakteristisch, die sich u. a. in der Vertikalisierung der Figuren und den Bewegungskontrasten in Binnenlineatur und Gesamtgestaltung ausdrücke (z. B. Bremer Evangelistar Heinrichs III.).

Schneider führt seine Untersuchungen auf einer hohen Ebene der Formalisierung durch. Manche wünschenswerte Differenzierung ist so kaum möglich. Offen bleiben daher solche Fragen wie die nach Unterschieden in der Handlungsdarstellung in den Werken unterschiedlicher historiographischer Genera, etwa Annalen und Viten. Überzogen erscheint seine pauschale Kritik an der Geschichtswissenschaft, die aus den Werken des 10. Jh. lediglich Tatsachen destilliere und deren Zusammenhang und auch den Gesamtzusammenhang des jeweiligen Werkes vernachlässige (S. 228). Daß deren Anliegen sich längst nicht mehr in »Tatsachendestillation« erschöpft, hätte etwa ein Blick in die Arbeiten F.-J. Schmales zu Berichtsgegenstand, Berichtshorizont und Mentalität mittelalterlicher Geschichtsschreiber schnell gezeigt. Wegen seines interdisziplinären Ansatzes und der unkonventionellen Fragestellung sei der methodisch interessante und anregende Band dem Historiker ausdrücklich zur Lektüre empfohlen.

Gerald BEYREUTHER, Berlin

Detlev JASPER, Das Papstwahldekret von 1059. Überlieferung und Textgestalt, Sigmaringen (Thorbecke) 1986, XIV-137 p. (Beiträge zur Geschichte und Quellenkunde des Mittelalters, 12).

Quelques mois après son intronisation, au mois d'avril 1059, le pape Nicolas II put célébrer à Saint-Jean du Latran un grand synode réformateur, au cours duquel il promulga le célèbre décret concernant l'élection du pape qui porte son nom. Il se fondait sur l'idée centrale qui assimilait les cardinaux évêques à des métropolitains (« puisque l'Eglise romaine ne peut avoir à cause de son primat aucun métropolitain au dessus d'elle, les évêques cardinaux fonctionnent sans doute *vice metropolitani*), auxquels d'anciennes traditions canoniques avaient reconnu un droit d'ingérence déterminant dans l'élection de l'évêque.

Le décret de 1059 fait partie des grands dossiers de l'historiographie érudite, notamment allemande. Cela est dû à l'importance historique de ce texte, absolument fondamental en ce qui concerne l'évolution institutionnelle de la papauté romaine, autour duquel un certain consensus s'est finalement établi.

Le décret de Nicolas II (1059), dont la paternité a été l'objet d'une longue controverse (l'on s'accorde aujourd'hui à attribuer un rôle fondamental à Pierre Damien, qui y a peut-être participé directement, ou indirectement par l'inspiration de ses lettres), prévoit une procédure en trois phases: les cardinaux évêques commencent la discussion, ils font participer ensuite les cardinaux prêtres, le reste du clergé et le peuple acclament. En cas de limitation fondamentale

de la liberté d'élection par les Romains, l'élection papale peut être effectuée en dehors de l'*Urbs* en y associant certains clercs religieux et laïcs. Le décret de 1059 ne signifie pas volonté de rupture avec l'Empire. Le droit de confirmation impériale subsiste entièrement. Ce qui semble être recherché, c'est, sur ce plan, un *modus vivendi* entre *regnum et sacerdotium*. La finalité du décret était surtout de nature ecclésiologique. Par la création d'une «instance hiérarchique suprême» (F. Kempf, Pier Damiani und das Papstwahldekret von 1059, in: AHP 2, 1964, p. 86 ss.), il devait permettre à un cercle restreint d'électeurs, d'élire une personne qui n'aurait pas nécessairement appartenu auparavant à l'Eglise romaine, dans des circonstances exceptionnelles même en dehors de Rome, ainsi que garantir le transfert du pouvoir à un élu qui n'aurait pas encore été intrônisé à Rome.

Plus complexes, loin d'avoir été résolus, les problèmes liés à la tradition textuelle continuent à juste titre de retenir l'attention. Le décret de 1059 est arrivé jusqu'à nous sous deux formes textuelles distinctes, qui avaient été appelées autrefois, l'une «papale», l'autre «impériale», mais qui méritent d'être désignées, plus justement (p. 3), la première «authentique», la deuxième «falsifiée». Il s'agit dans les deux cas, sur le plan formel, de constitutions synodales, qui ne présentent pas de variantes importantes dans les protocoles du début et de la fin, dans la *narratio* et les formules de sanction. Les divergences concernent avant tout les personnes ayant droit à l'élection. Dans le décret authentique, l'élection appartient aux cardinaux évêques, tandis que les autres cardinaux, le clergé et le peuple de Rome ne jouent plus qu'un rôle complémentaire. Cette version contient aussi le célèbre «paragraphe royal», qui reconnaissait au roi Henri IV un droit de regard sur l'élection pontificale, valable aussi pour ses successeurs, sous réserve d'approbation du Siège apostolique. Dans la version falsifiée, tous les cardinaux apparaissent comme électeurs, sans aucune différence entre les ordres; par contre, les droits du clergé et du peuple de Rome sont éliminés. D'autre part, au roi de Germanie sont accordés les mêmes droits qu'aux cardinaux, même dans le cas d'une élection en dehors de Rome. Retenons ici le fait que la version falsifiée cite nommément des cardinaux appartenant aux trois ordres ainsi que le sousdiacre Hildebrand, le futur Grégoire VII. La version authentique n'indique que les noms des cardinaux évêques; celui d'Hildebrand n'y figure pas. Sur les motivations de la version authentique, la littérature (Krause, Stürner, Hägermann, Ziese) avait émis plusieurs hypothèses, qui varient selon les dates proposées. On hésitait surtout entre janvier 1076, lorsque les évêques allemands à Worms déclarèrent leur désobéissance à Grégoire VII, et les années 1090, époque à laquelle les différences entre cardinaux évêques et les autres ordres s'estompent. Pour certains, les motivations devaient être recherchées dans le désir de légitimer l'élection (1080) et l'intronisation (1084) de l'antipape Clément III (Guibert de Ravenne). Pour d'autres, le faux aurait été produit entre la mort de Grégoire VII et l'élection de Victor III (mai 1086), par des cardinaux prêtres et diacres favorables au parti du roi.

La découverte d'une nouvelle tradition textuelle de la version authentique, dans un manuscrit de la Biblioteca Civica de Bergame (MA 244), a conduit l'A. à réexaminer l'ensemble des problèmes textuels et philologiques liés au décret de l'élection pontificale de 1059. Les résultats obtenus sont nombreux. Tout d'abord, plusieurs éléments apparaissent comme définitivement établis, ainsi, par exemple, le fait qu'Hildebrand n'a pas signé le décret de l'élection pontificale de 1059. Mais cet ouvrage, qui nous offre une nouvelle édition critique, très sûre, des deux versions du Décret (p. 98–119), ainsi que des «Kurzformen» conservées dans quatre traditions différentes (p. 120–127), constitue une parfaite analyse de ce dossier épineux, aussi bien sur le plan historiographique que textuel et philologique. Si, pour l'interprétation de la version authentique, l'A. confirme que la finalité du décret original aurait été avant tout d'ordre ecclésiologique, plus que politique (antiroyal), en ce qui concerne la version falsifiée, l'A. avance une thèse nouvelle, qui ne manque pas d'intérêt. Le faux aurait été produit au printemps 1076 lors des grandes controverses opposant Henri IV et Grégoire VII; il n'aurait pas eu pour objectif de niveler les ordres cardinalices (un problème qui ne se serait posé ni à son auteur ni aux évêques allemands réunis à Worms) mais plutôt celui d'assurer la

participation du roi à une élection pontificale devant permettre de remplacer Grégoire VII. »Manifestement, pour l'auteur du faux, le »paragraphe royal« de la version authentique n'exprimait et ne garantissait pas de manière assez précise le droit du roi en matière d'élection pontificale«. L'examen de la tradition textuelle de la version falsifiée suggérerait en outre que l'auteur du faux doive être recherché en Italie.

Même si, comme on peut l'imaginer, la question de la date et des vraies motivations de la version falsifiée du décret de 1059 n'est pas close, la démarche très sûre de l'A., ainsi que les nouveautés textuelles et thématiques qu'il propose ne pourront pas ne pas être retenues avec la plus grande attention. Rédigées avec une extrême clarté, elles permettront sans doute à la discussion érudite de s'acheminer plus rapidement vers une solution du problème.

Agostino PARAVICINI BAGLIANI, Lausanne

Alfons BECKER, Papst Urban II. (1088–1099). Teil 2: Der Papst, die griechische Christenheit und der Kreuzzug, Stuttgart (Hiersemann) 1988, XLII–458 p. (Monumenta Germaniae Historica. Schriften, 19/II).

On n'a pas besoin de beaucoup de paroles pour caractériser ce livre: il est excellent, ce qui ne facilite d'ailleurs nullement la tâche de celui qui est censé d'écrire un compte-rendu. Urbain II est sans doute un des papes médiévaux les plus fascinants. Même si les publications qui s'intéressent à son pontificat (et encore plus à son époque) ne manquent pas, il y avait assez »d'espace scientifique« pour cette nouvelle évaluation. J'utilise cette expression (»évaluation«) avec conviction, car il ne s'agit pas vraiment d'une biographie. On retrouve pourtant un des aspects du genre biographique, la sympathie profonde de l'auteur pour son personnage.

Dans ce volume, qui fait suite à un premier volume, publié en 1964 et ayant reçu comme sous-titre »Herkunft und kirchliche Laufbahn. Der Papst und die lateinische Christenheit«, Alfons Becker accentue deux autres aspects de la carrière du pape. D'abord il y a son engagement envers Byzance. On se rappelle que l'année 1054 avait marqué la rupture des Églises orientale et occidentale, la suite, à la fois d'antagonismes culturels séculaires et de prétentions romaines récentes. A vrai dire, on se rend trop peu compte des actions entreprises par Urbain II pour rétablir des contacts avec l'empereur byzantin. Pourtant, en trente-cinq ans, la papauté avait renforcé tellement sa position à l'intérieur même de l'Église latine, qu'on a du mal à imaginer comment il voulait entamer le dialogue avec l'Orient.

Le grand mérite de cette partie du livre est, selon moi, que Becker ne nous parle pas seulement de Rome et de Byzance, mais qu'il situe son héros immédiatement dans un cadre beaucoup plus vaste. Il nous assure que la Russie et la Sicile, aussi éloignées que sont ces régions, sont des terres de contact importants; c'est là aussi qu'on joue le grand jeu de la politique ecclésiastique et de la dominance »universelle«.

A part des tractations et de l'issue même (ou faut-il dire absence d'issue, puisque la rupture entre l'Orient et l'Occident allait se perpétuer), j'ai apprécié dans cette partie du livre surtout la façon détailliste qui montre par exemple comment le peu de portes-parole capables de parler le grec jouait un rôle certain dans ce »malentendu« pénible.

La deuxième partie du livre s'occupe d'Urbain II et »sa« croisade. On apprend d'une façon, à la fois »déjà-vu« et très nouvelle, comment le pape n'a pas ménagé de forces pour aboutir au succès d'une entreprise, qui n'avait que très peu de chances de réussir. »Urban II. – ein kriegerischer Papst?«, »Urban II, un pape belliqueux?«: la réponse de Becker est négatif, et je crois qu'il a tout-à-fait raison.

Les deux aspects, Byzance et la croisade, font partie d'une même vision. L'auteur insiste là-dessus. La théologie sur le cours de l'histoire (Geschichtstheologie) et l'ecclésiologie, tels que les conçoit le pape, l'incitent à rechercher le rétablissement de l'unité perdue, à entamer la lutte